

## Tremblay-en-France

### Tremblay refuse la tutelle de l'État

#### Motion du Conseil municipal contre la contractualisation des dépenses de fonctionnement avec l'État.

La dernière Loi de Finances adoptée au Parlement a mis en place un nouveau dispositif de « contractualisation » pour les villes ayant plus de 60 millions d'euros de dépenses de fonctionnement. Ces villes, dont Tremblay-en-France fait partie, devront s'engager à limiter l'augmentation de ces dépenses à 1,2% annuel, sous peine de sanctions financières.

Ce dispositif n'a de sens que si tous les communes qui ne signent pas acceptent financièrement nationalement, et l'État s'appuie ensuite sur ce principe d'engagement des communes. De fait ce dispositif viole le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. La collectivité signataire n'a plus la liberté d'engager les dépenses qu'elle juge nécessaires à son développement et l'intérêt général, quand bien même elle disposerait des ressources nécessaires. Cette dérogation de base des services publics ne sert en fait qu'à financer de multiples cadeaux aux plus riches entreprises et contribuables.

Ce nouveau dispositif d'ajoute à la longue liste des mesures d'austérité imposées à notre commune. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été supprimée, et nous a fait perdre 17 millions d'euros depuis 2014. Nous devons nous-même financer notre budget avec 6 millions d'euros de DGF en moins. Il faut aussi rappeler que la commune a perdu la moitié de ses heures fiscales depuis 2004, par la réforme de la taxe professionnelle, de la CFE (Contribution foncière des entreprises), et la création de la Métropole de Grand Paris et des Établissements publics territoriaux. Par ailleurs, l'État nous impose des dépenses supplémentaires en transférant des charges qu'il ne compense pas : mise en service du PPRC (Plan de Prévention des risques professionnels, sanitaires et environnementaux) et du REPEREF (Régime indemnitaire unique unique).

## MOTION

# Tremblay refuse la tutelle de l'État

1 DOCUMENT - Publié le 21/06/2018

Motion du Conseil municipal contre la contractualisation des dépenses de fonctionnement avec l'État.



**M-180621-Contractualisation.pdf**  
(.PDF, 120Ko)



ÉCHARGER

RETOUR À LA LISTE



**MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE**

18 boulevard de l'Hôtel de Ville  
93290 Tremblay-en-France

01 49 63 71 35